

Bell Canada—Loi

Des voix: Le vote!

M. le Président: La motion est la suivante: M. Crosbie, appuyé par M. Hnatyshyn, propose: Que le projet de loi C-27, tendant à modifier certaines lois eu égard à la Charte canadienne des droits et libertés, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 2^e fois, est renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.)

* * *

● (1510)

[Français]

LA LOI SUR BELL CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications) propose: Que le projet de loi C-19, concernant la réorganisation de Bell Canada, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des communications et de la culture.

—Monsieur le Président, je suis heureux d'être devant la Chambre des communes à l'occasion de la deuxième lecture du projet de loi C-19, préparé à la suite de la réorganisation de la société Bell Canada en 1983. Ce projet de loi veille à ce que la société Bell Canada conserve ses obligations face au public canadien, et établit certains pouvoirs réglementaires pour que les abonnés du service téléphonique de la société continuent à profiter de tarifs justes et raisonnables. La réorganisation a été effectuée dans le cadre des changements rapides que connaît la structure technologique et économique de l'industrie des télécommunications, au Canada et à l'étranger.

Au cours des dernières années, l'industrie des télécommunications à l'échelle mondiale a été soumise à des pressions énormes pour qu'elle s'adapte aux changements survenus dans les domaines de la technologie et de l'économie. Les fondations mêmes de cette industrie ont été bouleversées par les développements dans les secteurs de l'informatique, de la numérisation et des sciences de la radio et de l'optique. Par conséquent, la nouvelle génération des produits en matière de télécommunications est plus rapide, innovatrice, efficace et aussi moins coûteuse. De même, un nombre croissant d'utilisateurs, particulièrement les grandes entreprises commerciales internationales, comptent sur ces produits pour la bonne marche de leurs opérations. Ces entreprises exigent des produits et des services de points à des coûts moins élevés.

De nombreux pays ont subi les pressions de la concurrence en ce qui concerne la prestation des produits et des services de cette nouvelle génération industrielle. Dans un milieu qui, au début du siècle, était caractérisé par le monopole, nous voyons donc maintenant l'émergence de la concurrence, particulièrement aux États-Unis, en Grande-Bretagne et au Japon.

Nous voyons aussi de nombreux pays répondre aux demandes suscitées par les nouvelles technologies et leurs dimensions économiques en particulier, par des changements corporatifs énormes. Prenons le cas de la privatisation de la «British Telecom» en Grande-Bretagne, et celui de la réorganisation de la «AT&T» aux États-Unis, qui a dû se départir de certaines activités. Ces exemples figurent parmi les mesures les plus

importantes qui ont été prises dans l'histoire du monde industriel. A l'heure actuelle, d'autres pays, comme le Japon, sont en train d'envisager eux aussi des changements semblables.

En 1983, la société Bell Canada a été réorganisée pour répondre à la même situation économique que celle décrite plus haut. Selon la nouvelle structure, l'entreprise Bell Canada Inc. est devenue la nouvelle société mère du groupe Bell, dont le bureau central est situé à Montréal. Les entreprises du groupe Bell sont maintenant organisées de façon que Bell Canada et ses filiales monopolistiques, comme Télé-Direct pour les publications, les recherches Bell Northern Ltée et Télésat Canada, soient séparées des autres filiales concurrentielles ou réglementées par les provinces. Ces filiales comprennent la Northern Telecom Limitée, la Société internationale de gestion-Recherche et Consultation, Bell Canada Ltée, Télé-Direct (Canada), systèmes de communication Bell Inc. et les sociétés de télécommunications assujetties à la réglementation des gouvernements provinciaux. La nouvelle structure vise d'abord et avant tout à établir une distinction encore plus nette entre les activités monopolistiques réglementées et les activités concurrentielles non réglementées afin de permettre aux groupes d'affronter une concurrence internationale de plus en plus serrée.

Tel qu'annoncé par Bell Canada, et je cite:

Le succès continu de la compagnie dépendra principalement de sa capacité de maintenir son avance sur les progrès technologiques rapides qui éperonnent diverses filiales. Si elle veut être en mesure de soutenir la concurrence toujours grandissante, la compagnie devra aussi faire preuve de beaucoup de souplesse et de dynamisme. La structure du groupe Bell doit lui assurer la meilleure utilisation possible de toutes ses ressources. Aussi, la réorganisation a été conçue pour atteindre ces objectifs.

Ce besoin d'innovation, de compétitivité et de capitaux nouveaux correspond aux objectifs et à la vision de l'avenir du Canada exprimés dans le discours du Trône et exposés dans le plan de renouveau économique du ministre des Finances (M. Wilson).

Pour sa part, le ministère des Communications se livre actuellement à des recherches et à des analyses en vue de formuler une politique canadienne de télécommunications qui s'inspire de ces objectifs. Dans ce contexte, le gouvernement, et en particulier mon ministère, appuie la réorganisation de Bell Canada.

En raison de l'importance de son capital, de ses travaux de recherche et de développement, et de ses ressources humaines, la compagnie Bell Canada a toujours constitué l'une des grandes richesses du Canada. Elle est devenue plus qu'une simple compagnie, elle est maintenant une institution canadienne.

Le groupe Bell Canada joue un rôle de premier plan dans l'infrastructure industrielle: comme société d'exploitation en Ontario, au Québec et dans les Territoires du Nord-Ouest et en tant que société de portefeuille ayant une participation minoritaire dans certaines compagnies de téléphone réglementées à l'échelle provinciale dans la région de l'Atlantique. La Société contribue aussi directement à l'économie canadienne. En 1983, Bell Canada lui-même comptait 54,423 employés et ses recettes d'exploitation totalisaient 4,8 milliards de dollars, tandis que son actif atteignait 10,9 milliards de dollars.

En plus de fournir des systèmes et des services, le groupe Bell Canada a créé au pays une forte capacité de recherche et de fabrication grâce à des administrateurs et à un personnel des plus compétents. Son groupe de compagnies comprend